

DEPARTEMENT
LOIRET
CANTON
CHALETTE-SUR-LOING
COMMUNE
CHALETTE-SUR-LOING
NATURE DE L'ACTE
5.4

REPUBLIQUE
FRANCAISE

N° : 121/2026

Liberté - Egalité -
Fraternité

ARRETE DU MAIRE

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A M. Christian MILLET, CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire de la Ville de Chalette-sur-Loing

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l' article L2122-18 ;

VU le procès verbal en date du 28 mars 2026 relatives à l'élection du Maire de la commune de Chalette sur Loing et valant délibération ;

CONSIDERANT la nécessité de donner délégation à des conseillers municipaux afin de permettre une bonne administration de l'activité communale ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à Monsieur Christian MILLET, conseiller municipal, dans l'exercice des attributions du Maire concernant les matières suivantes :

- Entretien, propreté,
- Fleurissement

ARTICLE 2 : Cet arrêté fera l'objet d'un affichage et figurera au registre des arrêtés de la commune.

ARTICLE 3 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La préfecture du Loiret ;
- Madame le Receveur municipal ;
- Madame la Directrice générale des services ;
- Mesdames et Messieurs les directeurs de pôles et responsables de services ;
- Monsieur Christian MILLET à titre de notification.

Notifié le 31/03/2026

Le Conseiller délégué,

M. Christian MILLET



Fait à CHALETTE-SUR-LOING, 31/03/2026

Le Maire,

M. Franck DEMAUMONT

